

*Bien vouloir ne pas reproduire
sans autorisation de l'auteur !*

Approche didactique du système français du genre

Lise Harvey et Raymond Claude Roy, Ph.D.

*Groupe FRAMÉE de recherche en grammaire et
didactique du français
de l'Université du Québec à Chicoutimi
<http://www.ens.uqac.ca/dse/framee/>*

**Document didactique
Fascicule 7**

Mai 1995

© Les Éditions du Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Chicoutimi
555, boul. de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
Canada

ISBN-2-920952-42-0

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.

Fascicule 7

- 2 -

Approche didactique du système français du genre L'adverbe variable « tout », une impossibilité

par
**Lise Harvey et
Raymond Claude Roy**
Université du Québec à Chicoutimi

Dans la construction « mon auto » (figure 1), le nom « auto » du féminin est précédé du mot « mon », déterminant de genre masculin. Pour expliquer cet emploi d'un déterminant du masculin accompagnant un nom du féminin, les grammaires traditionnelles avancent des motifs d'euphonie. Celles expliquent que le déterminant « ma », parce qu'il occasionnerait la rencontre cacophonique de deux voyelles (ma auto), a été remplacé par le déterminant du masculin « mon ». Cette justification souffre d'un manque à expliquer, l'accord au masculin n'étant pas motivé. Déjà au XVII^e siècle, Claude Favre de Vaugelas percevait la difficulté et il relève dans ses « *Remarques sur la langue française* (1634) » et l'explication par l'euphonie retenue par les grammaires, et l'hypothèse à première vue étonnante d'un genre neutre, hypothèse sur laquelle nous reviendrons.



MON AUTO

Figure 1

Pourtant, un système du genre bien conçu devrait pouvoir rendre compte de façon satisfaisante de l'accord interne d'une construction comme celle de « mon auto ». Les recherches que nous avons menées jusqu'à présent nous conduisent à poser une hypothèse, celle de l'adjonction d'un « genre majeur » au système traditionnel confiné à l'opposition des catégories du masculin et du féminin. Nos travaux nous amènent à poser qu'un genre majeur servirait de fondement à cinq emplois particuliers qui sont ceux du genre épïcène, du genre réduit, du genre d'accord, du genre fictif et d'un genre à valeur neutre.

Commençons par vérifier si l'addition d'un genre majeur au système actuel de la simple opposition masculin/féminin, permettrait d'expliquer le cas d'accord qui se retrouve dans la construction « mon auto ». La grammaire pose que (figure 2), de façon générale, le déterminant s'accorde avec le nom auquel il se rapporte et qu'en définitive, un nom du masculin sera précédé d'un déterminant du masculin et inversement, qu'un nom du féminin sera précédé d'un déterminant qui est du féminin : « mon garçon », « mon fauteur », « ma fille », « ma table ». Conformément, le système du genre présenté dans les grammaires se limite à une opposition des catégories du masculin et du féminin.

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.

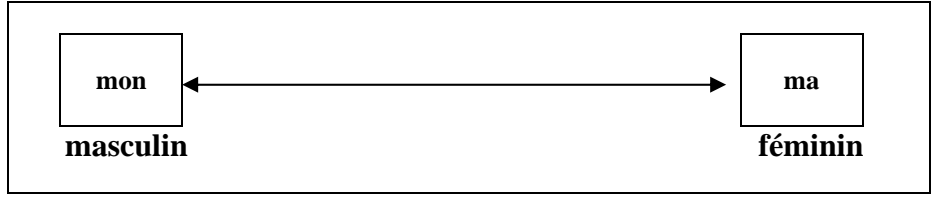


Figure 2

Or, le déterminant « mon » de la construction « mon auto » ne peut être celui du système du genre traditionnel, système dans lequel le déterminant « mon » ne peut échapper au genre qui lui est attribué, le masculin. Complétons la figure 2 d'un « mon » hors système, ni masculin, ni féminin (figure 3).

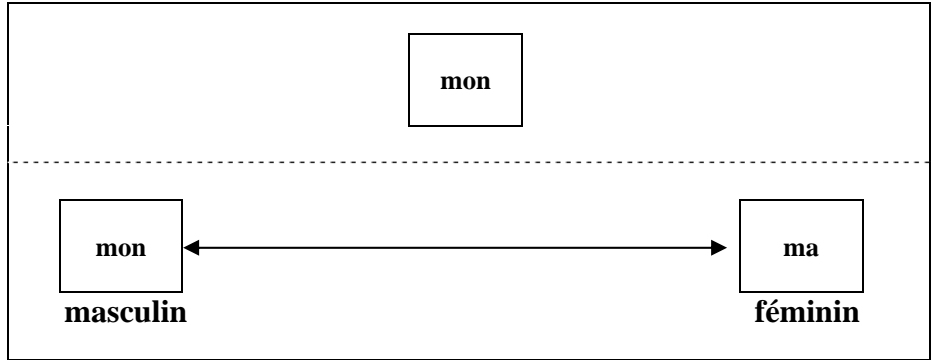
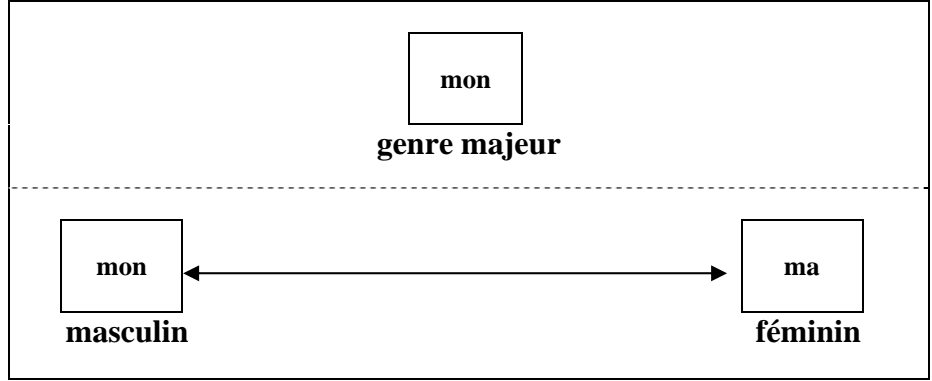


Figure 3

La question est de déterminer la valeur de ce « mon », différent du « mon » usuel du système traditionnel. Nous avançons cette hypothèse qu'il faut admettre ce « mon » comme un emploi à part que nous qualifierons de genre majeur (figure 4). Le genre majeur serait un genre qui ne ferait pas la distinction du masculin et du féminin et qui, n'ayant qu'une seule forme pour les deux genres, donc ne connaissant pas l'alternance en genre, pourrait être également qualifié de genre différencié et de genre non marqué. Ainsi, l'emploi d'un déterminant de genre masculin devant le nom féminin « auto » serait un cas de genre majeur. En effet, le déterminant « ma » ne pouvant être



Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.

Figure 4

accolé pour des raisons d'euphonie au mot « auto » serait porté au genre majeur et remplacé par « mon », ladite forme d'apparence masculine n'ayant toutefois aucun lien avec la distinction masculin/féminin. Cette appellation de genre majeur, nous l'avons puisée dans les propos du linguiste Gustave Guillaume, qui, toutefois, en fait un usage différent de celui que nous proposons.

Pour nombre d'auteurs d'ailleurs entre autres pour M. Roche dans un article de 1990, Michel Arrivé et consorts dans leur inventaire grammatical de 1986 et pour Gustave Guillaume dans ses leçons de linguistique de la période de 1938 à 1959, le cas de « mon auto » n'est pas le seul emploi à ne pas trouver d'explication dans la présentation du genre des grammaires traditionnelles. Il y a aussi et entre autres le cas de l'accord pluriel des adjectifs. Prenons le temps d'analyser ce cas d'emploi de genre et voyons ce que permettrait l'ajout d'un genre majeur (figure 5). Dans la phrase « Le garçon et la fille sont grands. », l'accord de l'adjectif « grands » se fait au masculin et ce, même si les noms auxquels se rapporte l'adjectif « grands » sont pour l'un du féminin et pour l'autre du masculin. L'adjonction d'un genre majeur au système pourrait fournir une justification satisfaisante à cette mécanique d'accord, justification qui expliquerait l'accord au masculin pluriel. Vu ainsi, l'accord pluriel de la phrase « Le garçon et la fille sont grands. » ne constituerait pas un genre différencié ou, autrement dit, un genre qui ferait la distinction des genres. L'apparent masculin « grands » serait plutôt du genre majeur, genre qui n'aurait encore une fois aucun lien avec la distinction masculin-féminin. Ainsi, une formulation plus juste de la règle détestable pour plusieurs – et surtout pour « plusieurs » disant que « le masculin l'emporte sur le féminin » pourrait être la suivante. « Au pluriel, les adjectifs s'accordent au genre majeur historiquement plutôt que de forme masculine ».

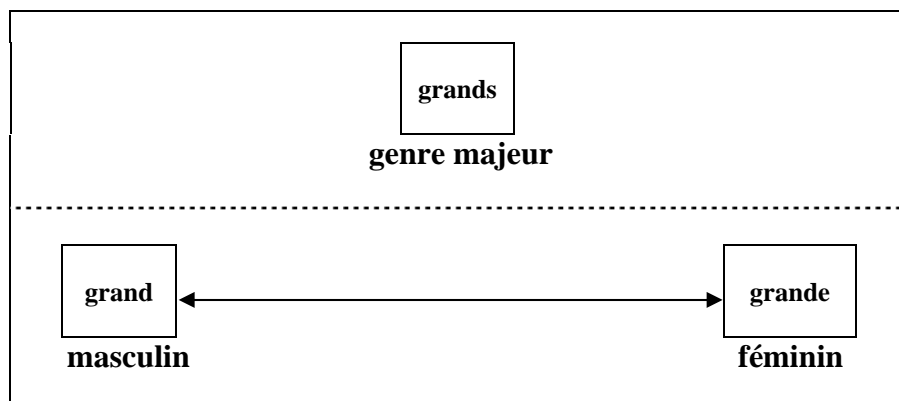


Figure 5

Ainsi donc, l'introduction d'un genre majeur permettrait d'expliquer l'apparent masculin « mon » dans « mon auto » et l'emploi d'un masculin dominant d'accord dans une phrase comme « Le garçon et la fille sont grands. » Il reste à examiner si l'introduction d'un genre majeur permettrait d'expliquer des emplois comme ceux du genre dit épïcène, du genre dit réduit ou encore ceux du genre fictif et du genre neutre.

Bien vouloir ne pas reproduire sans autorisation de l'auteur.

Examinons d'abord le genre dit épïcène (figure 6), genre qui est celui du mot « étudiants » dans la phrase « Les étudiants de la classe. » Le nom « étudiants » dans cette phrase est une forme épïcène en ceci qu'elle réfère à un ensemble d'étudiants et d'étudiantes. De même, certains noms de profession, connaissant l'alternance en genres, sont employés au masculin lorsqu'ils réfèrent à un ensemble d'hommes et de femmes exerçant la profession, et c'est ce qui se retrouve dans la phrase « Les avocats sont arrivés. » qui laisse évidemment à entendre que les avocats et les avocates sont arrivés.

« Les *étudiants* de la classe. »
 « C'était l'heure tranquille où les *lions* vont boire. »
 « L'*homme* est mortel. »
 « Les *avocats* sont arrivés. »
 « Pour l'assemblée de ce soir, tous les *conjoint*s sont invités. »
 « S'il naît un *enfant* pendant un voyage de mer ... (Code civil, art.59). »
 « Une meute de *chiens*. »
 etc.

Figure 6

La question se pose donc de voir si l'hypothèse d'un genre majeur pourrait permettre de rendre compte des emplois de genre dit épïcène (figure 7), et donc de l'emploi du mot « étudiants » dans l'exemple considéré. Projetée sur la figure utilisée antérieurement, la forme « étudiants » occupe de façon satisfaisante la position de genre majeur, alors que les formes distinctes du masculin et du féminin (étudiants et étudiantes) occupent de façon tout aussi logique les cases inférieures. De fait, l'emploi épïcène permet de mieux voir ce qu'est le système : au majeur une forme unique, le plus souvent d'apparence masculine, au mineur les deux formes reposant sur la distinction des sexes réels, du masculin et du féminin.

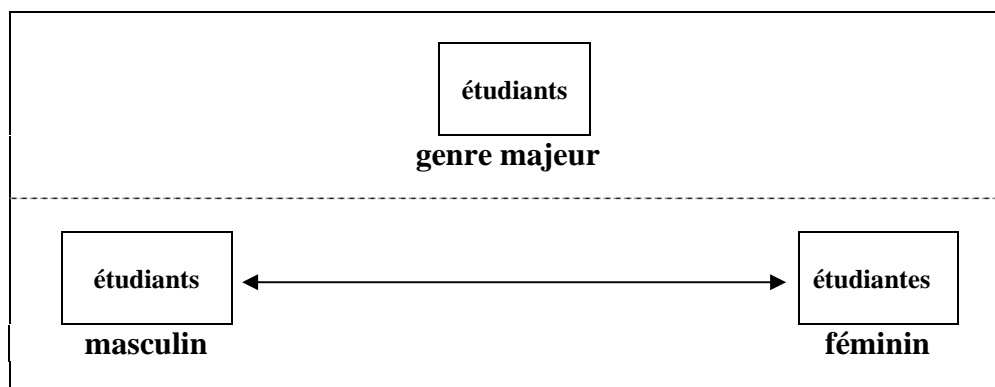


Figure 7

Il y aurait donc système, ce que pourrait faire voir plus adéquatement l'ajout de flèches (figure 8) marquant le rapport de la forme du genre majeur aux formes du genre mineur. Cela dit, le genre épïcène se présenterait comme un genre majeur, c'est-à-dire

comme un emploi de forme unique capable de porter en lui-même, en les effaçant, les distinctions du genre mineur.

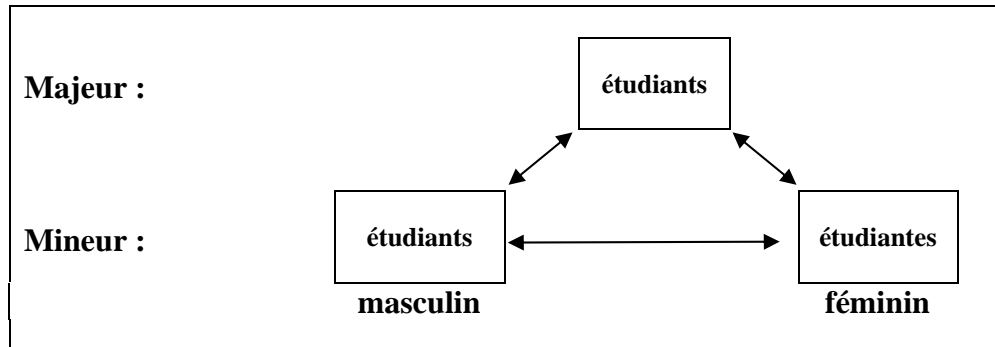


Figure 8

On aura remarqué, encore une fois, que dans les exemples dont il vient d'être question, la forme épïcène se présente sous l'apparence du masculin. La forme masculine n'est pas toutefois, même si elle est la plus usuelle, exclusive. Il n'est que de considérer l'exemple (figure 9) « Un nid d'abeilles. » Dans cet emploi, le mot « abeilles », en apparence du féminin, est une forme épïcène, car elle réfère à un ensemble d'abeilles, femelles de l'espèce et de faux-bourçons, mâles de l'espèce. L'utilisation de la forme du féminin « abeille » comme genre majeur n'est pas sans justification culturelle. En effet, la forme retenue est celle qui, aux yeux de l'homme, représente l'animal du sexe le plus utile, soit l'abeille appréciée pour son miel.

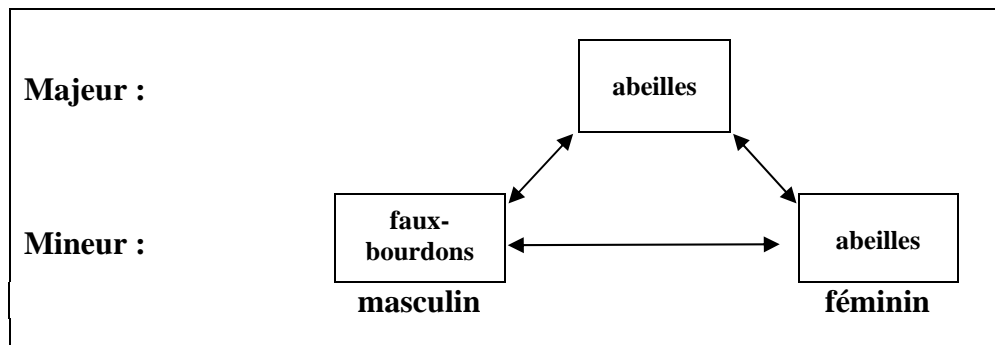


Figure 9

Pour leur part, les emplois « la couleuvre » et le « serpent » même s'ils sont souvent vus comme des emplois de genre épïcène seraient mieux compris si on y voyait des emplois de genre réduit (figure 10). Le genre réduit s'apparente au genre épïcène puisque la forme « serpent », par exemple, englobe un ensemble d'éléments mâles et femelles. Cependant, dans le genre réduit, l'opposition complémentaire au mineur des catégories du masculin et du féminin n'existe pas. Seraient des emplois de genre réduit les mots de forme masculine « un mannequin », « un individu », « un assassin », « un bandit », « un bébé », « un brigand », « un monstre », « un tyran », de même que ces

autres emplois de forme féminine « une sentinelle », « sa sainteté », « sa majesté », « une victime », « une personne (substantif) », « une vedette », « une star », « une canaille », « une recrue », « une fripouille », « une brute », à quoi l'on ajoute plusieurs noms de profession (un médecin, un pompier, un plombier, etc.).

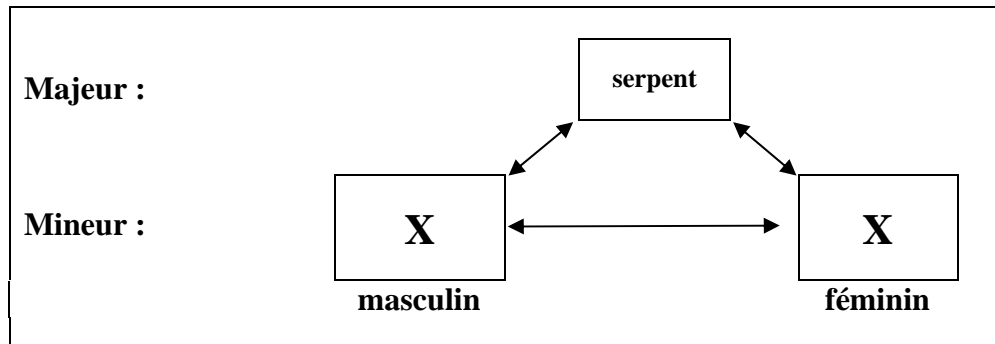


Figure 10

La forme masculine ou féminine attribuée aux emplois de genre réduit n'a pas, dans la plupart des cas, de lien avec le sexe réel des êtres représentés : le nom « sentinelle » du féminin réfère d'ailleurs habituellement à un homme, le nom « mannequin » du masculin réfère habituellement à une femme. L'étymologie, la valeur conceptuelle, la matérialité même du mot et l'analogie sont les facteurs qui ont déterminé ou déterminent le genre attribué à chacun des mots.

Abordons maintenant le genre fictif. C'est celui des noms qui, référant à de l'inanimé, se présentent soit au masculin, soit au féminin : « une chaise », « un fauteuil », « une table », « un autobus », entre autres. L'hypothèse d'un genre majeur, tel que défini dans cette présentation, permettrait d'expliquer les emplois du genre fictif (figure 11). Le genre fictif se présenterait comme un genre majeur, car le genre attribué à ses emplois ne connaît pas l'opposition ou l'alternance des catégories du masculin et du féminin. Ainsi, les emplois de genre fictif n'ont pas de formes pouvant prendre place au mineur, c'est-à-dire dans les cases inférieures de la figure puisque, pour ces emplois, une distinction complémentaire de genres n'est pas possible.

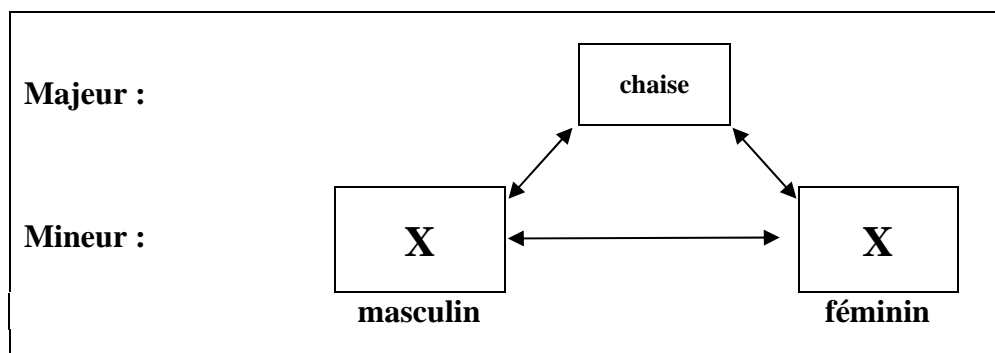


Figure 11

Nous posons aussi (figure 12) que le genre fictif a des traits communs avec le genre réduit. En effet, les emplois de ces deux genres occupent, toujours sur la figure, la position du majeur et ils n'entretiennent aucun rapport avec les formes du mineur. Tout comme pour le genre réduit, le genre attribué aux emplois du genre fictif s'explique par l'étymologie, la valeur conceptuelle, la matérialité du mot ou l'analogie. Toutefois, les genres fictif et réduit diffèrent de par leur nature même : le genre fictif réfère à de l'inanimé (une chaise, un fauteuil, une table, etc.) et le genre réduit, pour sa part, réfère à de l'animé noble (une sentinelle, un mannequin, un individu, etc.) ou à de l'animé second (le serpent, la couleuvre).

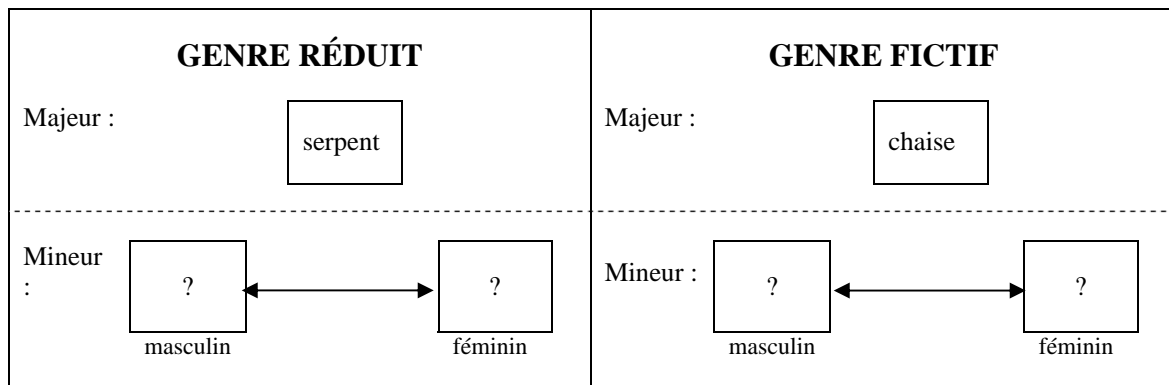


Figure 12

Examinons un dernier cas, celui des emplois de genre neutre. L'analyse des phrases suivantes (figure 13) permet de conclure que, dans la langue française, certains pronoms portent des vestiges du neutre : le pronom « le » dans « Je le pense », le pronom « il » dans « Il pleut dehors. », les pronoms « que », « quoi », « y », « en », « rien », de même que les pronoms démonstratifs « ceci », « cela », « ce » et la locution indéfinie « quelque chose », entre autres.

« Je *le* pense. »
 « *Quoi* de neuf ? »
 « Je retiens votre proposition, *cela* me paraît intéressant. »
 « Il n'y a *rien* à quoi je tiens davantage. »
 « C'est *quelque chose* à quoi je tiens beaucoup. »
 « *Il* pleut dehors. »
 « J'y pense sérieusement. »
 « Il n'*en* revient pas. »
 etc.

Figure 13

Or, l'existence d'un neutre est niée dans la majorité des grammaires du français. De fait, les emplois du neutre ne peuvent s'insérer dans le système du genre traditionnel, système qui, comme il a déjà été dit, est confiné à l'opposition des

catégories du masculin et du féminin. L'adjonction d'un genre majeur (figure 14) au système permettrait aux emplois du neutre de se trouver enfin une place. Ainsi pourrait-on dire que dans les exemples produits, les pronoms « le », « il », « que », « quoi », « y », « en », « rien », « ceci », « cela », « ce » et la locution indéfinie « quelque chose » seraient des emplois de genre majeur, où s'est réfugié le genre neutre.

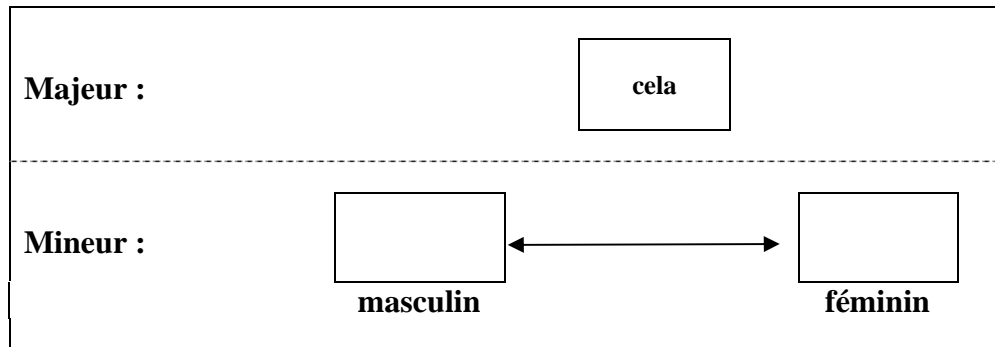


Figure 14

Les démonstrations qui viennent d'être faites nous paraissent montrer, sinon hors de tout doute, du moins plausiblement que le système du genre se présente sur deux paliers, deux niveaux, ceux du genre majeur et du genre mineur, ce dernier présentant l'opposition des formes du masculin et du féminin. Pour le moment, nous continuons notre investigation, par exemple pour compléter et affiner l'analyse des emplois du genre neutre, et pour vérifier s'il n'existe pas d'autres catégories d'emplois à expliquer par le genre majeur.

Nous continuerons notre travail par l'élaboration d'un matériel didactique à proposer à l'école et à intégrer aux grammaires scolaires. Nous comptons d'ailleurs présenter ce matériel au prochain congrès de l'Association Québécoise des Professeurs de Français, au mois de novembre prochain.

Terminons par quelques détails sur l'évolution historique du système du genre et quelques propositions destinées à nos collègues linguistes. Le genre, ainsi que l'attestent nombre de langues d'un état moins avancé – Gustave Guillaume cite dans ces travaux l'exemple du bantou –, a été précédé d'un système de classe. Ce système distinguait des classes plus ou moins nombreuses – au moins deux et jusqu'à plusieurs dizaines – distribuant selon des critères sociaux, êtres et objets. Le mâle dominait habituellement avec ses valeurs premières et des objets lui apportant pouvoir et richesse. On devine qu'à de rares exceptions les femmes n'occupaient pas dans ces cadres de civilisation les classes premières.

Les langues indo-européennes sur la foi d'une évolution culturelle, philosophique et sociale, auraient d'abord fait le pas de distinguer la classe des animés et celle des inanimés, premier pas dans le système du genre. Par la suite, le majeur de l'inanimé – les langues indo-européennes, à ce moment de leur histoire, s'accommodent

encore et accommodent les valeurs culturelles – aurait fait la distinction d'un animé mineur, essentiellement le féminin. Restait à ces langues à faire le pas de poser un masculin non dominant, celui du genre réel, se retrouvant par exemple dans l'opposition garçon/fille. Le « vieux » masculin d'animé aurait été dès lors confiné dans le système à son rôle de genre majeur, celui dont nous avons aujourd'hui montré les principaux cas d'emploi. Il appartient à nos collègues linguistes de montrer l'évolution de ce système, dont nous ne pouvons apercevoir que les grandes lignes. Nous leur proposerions en outre de s'intéresser au fait que le genre majeur se représente tout probablement en deux valeurs dissociables, que les linguistes psycho-mécaniciens pourraient vouloir situer en position d'Universel 1 et d'Universel 2 d'un tenseur radical binaire.

L'idée sera peut-être par ailleurs venue à plusieurs de nos auditeurs d'aujourd'hui que le système du genre est proche voisin de celui du nombre. C'est ainsi que les déterminants du français forment leurs pluriels régulièrement sur le genre majeur (figure 15). Ce seul rapprochement pourrait constituer pour les sceptiques une confirmation fort valable de l'intérêt du système du genre à niveaux de majeur et de mineur que nous avons présenté.

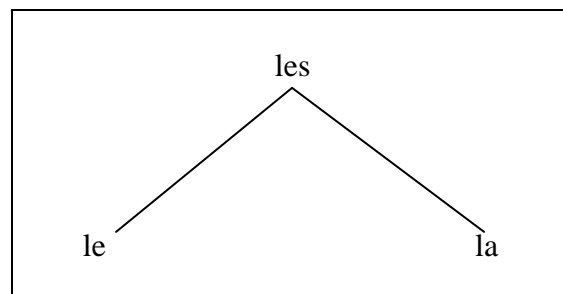


Figure 15

Lorsqu'en 1634 Vaugelas présentait cette hypothèse que le « mon » et de « mon auto » était un genre neutre, il faisait montre d'une intuition fort juste. Le « mon » en question est de fait de genre indifférencié ou non marqué, ou de genre majeur comme nous avons tâché de l'établir. Il y a plus de 350 ans, le grammairien entrevoyait très justement la réponse au problème, sans pouvoir malheureusement la situer en système.

Nous vous remercions de votre intérêt et de votre attention. Nous attendons vos réflexions, vos questions et surtout vos suggestions.